

2. Rôle de l'Inspection générale

PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC DE MANIÈRE ÉTAYÉE

Ce document de vision est rédigé dans le cadre du rôle que remplit l'Inspection générale dans le contexte de l'optimisation³⁰ de la police fédérale et de la police locale. Outre la publication de documents de vision³¹, elle le fait en menant des enquêtes judiciaires et administratives, en effectuant des inspections, en surveillant les activités menées par la police, telles que les rapatriements forcés, et en participant à diverses commissions de sélection et d'évaluation de mandataires de la police intégrée³². En outre, l'Inspection générale rédige en principe un rapport annuel sur le fonctionnement de la police fédérale et des services de police locaux à l'intention du Conseil fédéral de la police³³. L'article 5 de la loi sur l'Inspection générale³⁴ stipule que les missions doivent être effectuées "dans le respect de la démocratie et de la protection des droits et libertés fondamentaux". Ce respect et la protection de ces droits et libertés constituent donc le fil conducteur de la présente réflexion.

Racisme, violence et discrimination au sein de la police ne sont pas des thèmes faciles, ils sont traités depuis des années dans les médias et suscitent rapidement des émotions passionnées. Était-ce différent auparavant ? Dans le livre *"des polices si tranquilles, une histoire de l'appareil policier au 19^{ème} siècle"*³⁵ la police de la ville de Bruxelles en 1831 y était décrite comme suit : *"A l'hôtel de ville de Bruxelles, c'est un simple agent qui décide illégalement des détentions préventives et laisse croupir pendant des jours les badauds récalcitrants. Portés sur la boisson, bon nombre de sergents de villes sont sujets à la corruption. Il est vrai que le recrutement et la formation ne font l'objet d'aucune exigence spécifique."*³⁶.

Il est de la tâche et du devoir de l'Inspection générale d'apporter une contribution constructive au débat social sur ces questions sociales épineuses, car après tout *"tout le monde peut tenir le gouvernail quand la mer est calme"*³⁷. De plus, il est nécessaire d'examiner cette question

³⁰ L'article 5 de la loi sur l'Inspection générale stipule : *"L'Inspection générale, en tant qu'organe de contrôle indépendant des services de police et subordonné au pouvoir exécutif, veille à ce que le fonctionnement de la police fédérale et de la police locale ainsi que de leurs composantes soit optimisé dans le respect de la démocratie et de la protection des droits et libertés fondamentaux"*.

³¹ Un premier document de vision est paru en mars 2019 concernant le contrôle de l'intégrité après le recrutement, voir <https://www.politie.be/aigpol/nl/nieuws/eens-integer-altijd-integer>. Un deuxième document de vision est paru en janvier 2020 et portait sur la coopération et le partage d'informations au sein des forces de police et entre les forces de police et les parties extérieures, voir <https://www.politie.be/aigpol/sites/aigpol/files/downloads/202001-Politie%20en%20samenwerking-NL-Full%20Tekst.pdf>.

³² L'éventail complet des missions peut être consulté sur le site web de l'Inspection générale à l'adresse <https://www.aigpol.be/fr/a-propos/leadership-mission-et-vision/que-faisons-nous>

³³ <https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integree/conseil-federal-de-police>

³⁴ Voir

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007051543&table_name=loi

³⁵ Luc Keunings, Presses Universitaires de Louvain, *« Des polices si tranquilles, une histoire de l'appareil policier belge au 19^{ème} siècle »*, Louvain-la-Neuve, 2009.

³⁶ *"A l'Hôtel de Ville de Bruxelles, c'est un simple policier qui décide illégalement de la détention préventive, laissant les citoyens indisciplinés croupir pendant des jours. De nombreux policiers sont susceptibles d'être corrompus en raison de leurs habitudes de consommation d'alcool. Il est vrai qu'il n'y a pas d'exigences spécifiques pour le recrutement et la formation"*..

³⁷ Citation de Publilius Syrus, écrivain romain du premier siècle avant Jésus-Christ, voir [Publilius Syrus — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Publilius_Syrus)



de manière plus approfondie, par le biais de la recherche, plutôt que de se limiter à exprimer une opinion, comme nous l'avons souvent entendu dernièrement, sans aucune nuance. Chaque citoyen a droit à sa propre opinion, mais les opinions se polarisent souvent. Après tout, Platon a dit que "*les opinions forment la tension entre la connaissance et l'ignorance*³⁸". L'opinion souvent entendue selon laquelle les polices belge et nord-américaine sont dans le même bateau en est un exemple. Mais est-ce vrai ?

³⁸ Philosophe et écrivain grec.

